

adfpa\_05

Formation  
diplômante

# BP AP

Brevet Professionnel Aménagements Paysagers



Formation également accessible par

**APPRENTISSAGE**



**ADFPA 05** – Association Départementale  
pour la Formation et le Perfectionnement  
3, rue Paul Aubert - 05000 GAP

04 92 52 15 15

e-mail : [adfpa@adfpa05.asso.fr](mailto:adfpa@adfpa05.asso.fr)

web : [adfpa05.asso.fr](http://adfpa05.asso.fr)



## La formation

Le Brevet Professionnel "Aménagements Paysagers" permet aux personnes, se destinant aux métiers liés à l'entretien de l'espace, d'acquérir les connaissances et savoir-faire nécessaires pour exercer une activité de "chef d'équipe".

## Public / Débouchés

Cette formation s'adresse à des salariés d'entreprises, de collectivités ou d'associations désirant acquérir l'autonomie et les compétences nécessaires pour la conduite d'un chantier.

### Conditions d'admission :

- ★ Justifier d'un an d'activité professionnelle à l'entrée en formation
- ★ ainsi qu'un C.A.P. ou diplôme homologué de même niveau.
  - ou avoir suivi un cycle complet de B.E.P.
  - ou une scolarité complète de classe de seconde.

Sinon, justifier :

- de 1 an d'activité professionnelle agricole ou dans le secteur des travaux paysagers
- ou de 3 ans d'activité professionnelle dans un autre secteur.

**Recrutement :** Il se fait sur entretien et motivations.

L'ADFPA 05 est particulièrement sensible à l'intégration des personnes en situation de handicap. Contactez-nous afin d'étudier les possibilités de compensations disponibles. Toutes les formations et services proposés par l'ADFPA sont accessibles aux personnes en situation de handicap.

**A l'issue de cette formation, les candidats peuvent** être salarié dans une entreprise d'espaces verts ou une collectivité territoriale ou créer leur entreprise en espaces verts.

## Statuts, Prise en charge & Participations financières

Plusieurs possibilités pour l'accès en formation :

- ★ Alternance sous forme de Contrat d'apprentissage ou de Contrat de professionnalisation.
- ★ Stagiaires de la formation professionnelle (formation continue), financement par le Conseil Régional, l'Europe et France Travail, le coût de la formation est pris en charge à 100% pour les publics prioritaires et une rémunération est possible (nombre de places limité)
- ★ Projet de Transition Professionnelle pour les salariés en CDI et CDD,
- ★ Autofinancement.

**Tarif / coût :** nous consulter

## Validation

**Diplôme du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire de niveau IV (niveau Bac) délivré par unités capitalisables – RNCP 38314 – échéance de l'enregistrement 01/01/2029**

Ce diplôme est aussi accessible par la voie de la Validation des Acquis de l'Expérience.

## Durée / Organisation

- ★ Soit sur 2 ans en alternance. (2 x 600h),
- ★ soit à temps plein : 1 000h en centre et 350 h en stage en entreprise.

## Individualisation

Pour s'adapter au mieux aux besoins de chaque candidat, les parcours sont systématiquement individualisés et coconstruits avec le candidat. Les équivalences avec les autres diplômes sont prises en compte dans le parcours du stagiaire : nous contacter.

Cette formation est en entrées et sorties permanentes, en fonction du profil du candidat et du financement de la formation. Néanmoins possibilité de formation à distance en fonction du candidat, du statut.

## Objectifs de la formation

- ★ Assurer toutes les opérations nécessaires à l'aménagement et à l'entretien des espaces paysagers
- ★ Mettre en œuvre les techniques indispensables aux travaux paysagers en toute sécurité et dans le respect de l'environnement
- ★ Réaliser l'ensemble des travaux en autonomie en respectant les consignes du supérieur hiérarchique et/ou du cahier des charges

## Contenu de la formation

### Blocs de compétences BP Aménagements Paysagers

Le cumul des blocs correspondant aux 6 unités capitalisables donnent accès au diplôme du BP AP. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de compétence.

N° et Intitulé du bloc	Modalités d'évaluation	Intitulé épreuve
1 - Se situer en tant que professionnel de l'aménagement paysager	Epreuve orale	Itinéraire professionnel et personnel en lien avec le vivant et le paysage
2 - Organiser les travaux sur un chantier d'aménagement	Epreuve pratique/orale	Préparation et coordination d'un chantier
3 - Réaliser des travaux d'entretien des végétaux	Epreuve pratique/orale	Taille des végétaux
		Diagnostic sanitaire
4 - Réaliser des travaux de mise en place de végétaux	Epreuve pratique/orale	Mise en place des végétaux
		Végétalisation par semis
5 - Mettre en place des infrastructures	Epreuve pratique/orale	Mise en place de maçonnerie paysagère
		Maintenance des infrastructures paysagères
6 - S'adapter à des enjeux professionnels particuliers (UCARE 1)	Epreuve pratique/orale	Activités de production de plants

A l'exception de l'UC 1, toutes les UC du BPAP doivent faire l'objet d'une évaluation en situation professionnelle. L'UC 1 peut se dérouler selon d'autres modalités sous réserve d'agrément du jury.

## Méthodes pédagogiques :

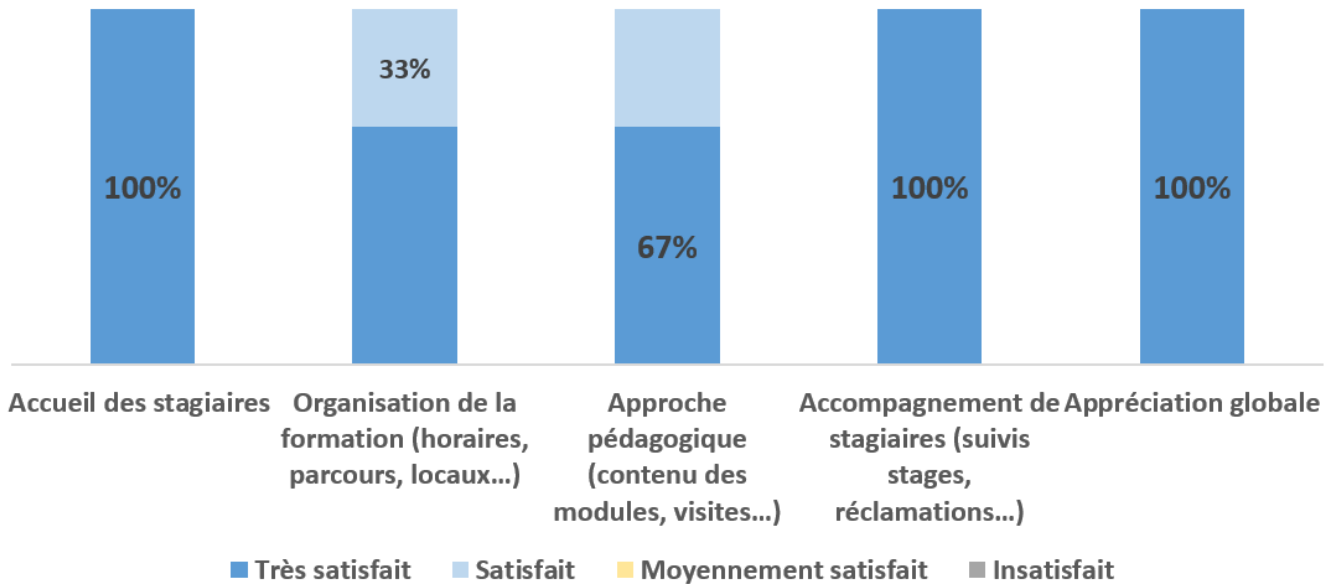
Apports théoriques, mises en situation pratique, études de cas, exercices pratiques, projections de film, témoignages de professionnels, travail en autonomie avec coaching

## Suite de parcours

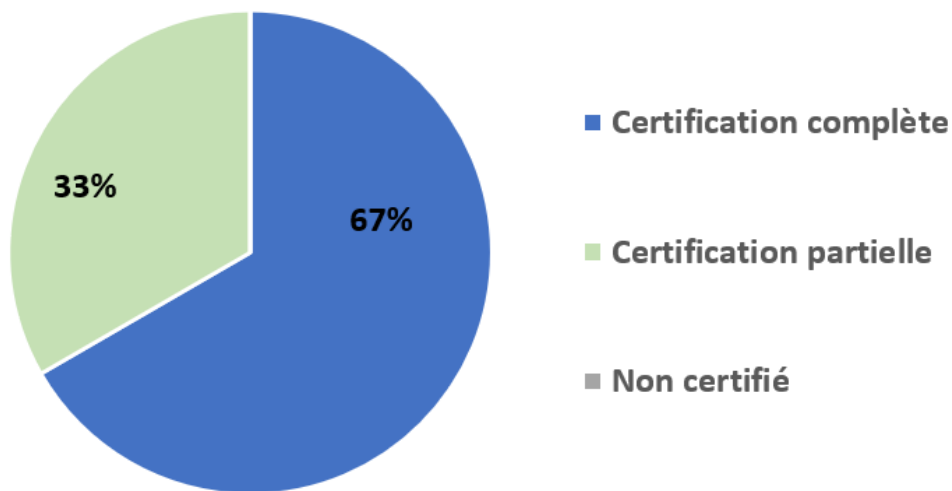
A l'issue de la formation, les candidats peuvent suivre tout type de BTS agricole, ou CS agricole et autres formations qui nécessitent un diplôme de niveau 4

## Statistiques BP Aménagements Paysagers 2024/2025

### Satisfaction stagiaires BP AP 2024-2025



### Réussite BP Aménagements Paysagers - Session 2024-2025



Le taux d'insertion à 6 mois est de 100 % emploi en lien avec la formation.

L'ADFPA 05 n'a déploré aucun abandon et/ou aucune rupture.

**Pour vous renseigner, contacter l'ADFPA 05**

3, rue Paul Aubert - 05000 GAP

Tel : 04.92.52.15.15 - e-mail : [adfpa@adfpa05.asso.fr](mailto:adfpa@adfpa05.asso.fr)

N° organisme de formation : 93.050.012.705

